

IFACOM FORMATION

60-70 Centre Saint-John Perse
97110 POINTE-A-PITRE

☎ 0590.93.06.30

☎ 0590.89.09.93

www.ifacom.com



ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

PRESENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE

SESSION 2017-2018

Titre Professionnel du Ministère Chargé de l'Emploi - niveau V

(Enregistré au RNCP – arrêté du 06/06/2006 paru au JO du 04/07/2006 puis modifié par arrêté du 17/03/2016 paru au JO du 24/03/2016 - code NSF 330 t).

525 Heures

V2 – 05.05.2017

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr

Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites «fragilisées» comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite. Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.

L'ADVF assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il (elle) favorise l'autonomie des personnes aidées. Il (elle) intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables de réaliser des activités opérationnelles relatives à la vie quotidienne, dans une relation d'aide aux personnes, en privilégiant le respect d'autrui, le cadre et l'intimité de la personne assistée, de gérer des situations d'urgence, d'apporter un plus en matière d'hygiène, de sécurité et de confort, de maintenir les limites de leurs missions et de leur intervention, en situant leur rôle dans une chaîne d'intervenants, d'exercer leur métier de façon autonome, de gérer et développer leurs activités.

Compétences visées :

- ✓ Entretien du logement et le linge d'un particulier
- ✓ Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- ✓ Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

DEBOUCHES

Employeurs :	<ul style="list-style-type: none">- Particuliers- Associations- Entreprises d'aide à domicile- Institutions spécialisées
---------------------	---

Emplois accessibles :	<ul style="list-style-type: none">- Aide à domicile- Auxiliaire de vie- Dame de compagnie- Garde à domicile- Garde d'enfants
------------------------------	--

VALIDATION

Cette formation est validée par le Titre Professionnel d'« Assistant(e) de vie aux familles » de niveau V enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté du 06/06/2006 paru au JO du 04/07/2006 puis modifié par arrêté du 17/03/2016 paru au JO du 24/03/2016).

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

PUBLIC :

- ✓ Salariés
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Particuliers
- ✓ Contrat d'accès à l'emploi

PRE-REQUIS :

- ✓ Etre âgé de 18 ans au minimum
- ✓ Avoir un niveau V
- ✓ Aucune expérience professionnelle dans le secteur n'est requise mais il faut avoir validé son projet professionnel (par exemple via des stages, une formation découverte métier, sécurisation de son parcours auprès d'un centre de validation des compétences, ...)

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

ORGANISATION ET DUREE

SESSION : Début : le **21 juillet 2017**

Fin : le **26 octobre 2018**

DUREE : **525 Heures** de formation en centre sur 15 mois environ à raison de 7 heures hebdomadaires le mardi + des périodes de regroupement de 4 journées consécutives tous les deux mois.

HORAIRES : de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 10 et maximum 20

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Faire parvenir à Mme GAMBY :

✓ Curriculum vitae
✓ 2 Photos d'identité

✓ Lettre de motivation
✓ Copie du dernier diplôme

✓ 75 euros de frais d'inscription – *non remboursables*

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le dispositif à mettre en œuvre et son financement dépend de votre statut : salarié CDI, CDD, demandeur d'emploi, particuliers, ... Il s'agit principalement du **Contrat de Professionnalisation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Congé Individuel de Formation** ou du **Contrat d'Accès à l'Emploi**.

Dispositif	Coût
Contrat de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Période de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Financement individuel	Conditions de paiement possibles – Aide Régionale possible

DISPOSITIF POUR LES SALARIES : Plan, Période de professionnalisation, Congé individuel de formation

La formation des salariés peut être financée par le budget de la formation professionnelle au titre du **Plan de Formation** ou de la **Période de Professionnalisation**. Il suffit de faire une demande de prise en charge à votre OPCA. La prise en charge peut être de 100% dans le cadre de la période de professionnalisation. Le pourcentage et le plafond de prise en charge dans le cadre du plan de formation dépendent de la taille de l'entreprise et de votre OPCA.

Dans le cadre du **Congé Individuel de Formation (CIF)**, une demande doit être adressée 3 mois avant le début de l'action par le salarié auprès du FONGECIF. Celui-ci prend en charge la formation et rembourse les salaires.

IFACOM mettra en œuvre son savoir-faire pour vous assister dans ces démarches.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Ce contrat ouvre droit :

Pour les personnes embauchées : à une rémunération en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation :

Bénéficiaire	Rémunération minimale en % du SMIC	Titulaire du Bac ou plus
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel mais au minimum 100% du SMIC	

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 -APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr

Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93

Pour les employeurs :

→ **A une exonération des cotisations patronales :**

- Exonération dégressive des cotisations patronales de Sécurité Sociale dite « Loi Fillon », dans la limite de 1,6 fois le SMIC, accordée pour l'embauche d'une personne âgée de 16 à 44 ans – *simulation par le comptable*
- Exonération des cotisations patronales des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus sur la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du Smic par le nombre d'heures rémunérées.

→ **Quels autres avantages pour l'employeur ?**

Interlocuteurs	Avantages
OPCA	Prise en charge par votre OPCA de frais de formations et d'une prime tutorale plafonnée à 1 380,00 € (230,00 € par mois sur max 6 mois) après avoir suivi la formation de tuteur (majoration possible de 50% dans certains cas).
Conseil Régional	Sous certaines conditions, il existe un soutien du Conseil Régional au bénéfice de tout employeur ayant conclu un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée (2 000,00 € à 2 500,00 € par contrat).
Pôle Emploi	Pôle emploi verse une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus . Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus , vous bénéficiez d'une aide spécifique de l'Etat de 2 000 € cumulable avec l'AFE. <i>Ces aides sont versées par Pôle Emploi en deux fois : 1000 € à l'issue du 3^{ème} mois et 1000 € à l'issue du 10^{ème} mois d'exécution du contrat de professionnalisation.</i>
Etat via l'ASP	Les entreprises et associations de moins de 250 salariés qui recrutent des personnes, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, peuvent bénéficier d'une prime Embauche PME de 500 € trimestre durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total. Le contrat doit être conclu entre le 18 janvier et le 30 juin 2017. <i>Cette prime n'est pas cumulable avec l'AFE ni avec les aides de l'AGEFIPH.</i>
AGEFIPH	L'AGEFIPH verse une aide de 1 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 6 mois et jusqu'à 4 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 24 mois (montant de l'aide proratisé en fonction du nombre de mois d'embauche) et de 5 000,00 € pour un CDI . <i>Il existe également une aide à la pérennisation suite au contrat de professionnalisation.</i>

Les services IFACOM Formation :

Nous assurons le pré recrutement de vos futur(e)s collaborateurs(trices). Vous n'avez pas d'annonces à passer ni de recherches à effectuer, ni de multiples candidatures à recevoir. Nous vous adresserons une sélection de candidats sur base des critères que vous nous aurez spécifiés.

Pour toutes les formalités administratives liées à l'embauche, les Conseillers d'IFACOM resteront à votre disposition pour remplir avec vous tous les formulaires nécessaires.

Votre salarié(e) sera en formation deux journées par semaine et restera à votre disposition les autres jours de la semaine.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

PROGRAMME DE FORMATION

CCP1 ENTRETIENIR LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER	<ul style="list-style-type: none">- Règles d'hygiène de base et au domicile des personnes aidées- Entretien des sols et des surfaces- Linge (lavage, repassage, couture simple)- Alimentation (produits, conservation, menus équilibrés, régimes alimentaires)- Préparation des repas- Faire les courses, gérer un budget- Gestes et postures- Evaluation du CCP 1
CCP2 ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance du vieillissement et du handicap- Ergo motricité: principes de manutention des malades et personnes âgées- Technique d'animation et de stimulation: accompagnement dans les loisirs et la vie sociale- Alimentation, régime, notions de diététique- Soins d'hygiène et de confort- Notions de psychologie appliquée aux personnes âgées, malades, handicapées, en fin de vie- Evaluation du CCP 2
CCP2 RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A LEUR DOMICILE	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de l'enfant, son développement psychomoteur et psycho-affectif- Alimentation- Soins à l'enfant, hygiène- Animation: jeux, activités, loisirs- Evaluation du CCP 3
COMPETENCES TRANSVERSES	<ul style="list-style-type: none">- Prévention des risques et situations d'urgence- PSC1- Communication professionnelle orale et écrite- Démarche qualité- Technique de recherche d'emploi
VALIDATION	<ul style="list-style-type: none">- Mise en situation professionnelle de synthèse- Document professionnel (DP)- Examen blanc- Examen final

METHODES PEDAGOGIQUES

Les consultants-formateurs qui animent les projets de formation sont particulièrement efficaces et pédagogues. Ils disposent d'une longue expérience de la formation professionnelle et sont, pour l'essentiel, des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier).
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie.
- L'individualisation du déroulement pédagogique pour répondre aux demandes spécifiques (perfectionnement, réentraînement, ...) et prendre en compte la pratique de chacun.
- La production d'outils documentaires utilisables par chacun.

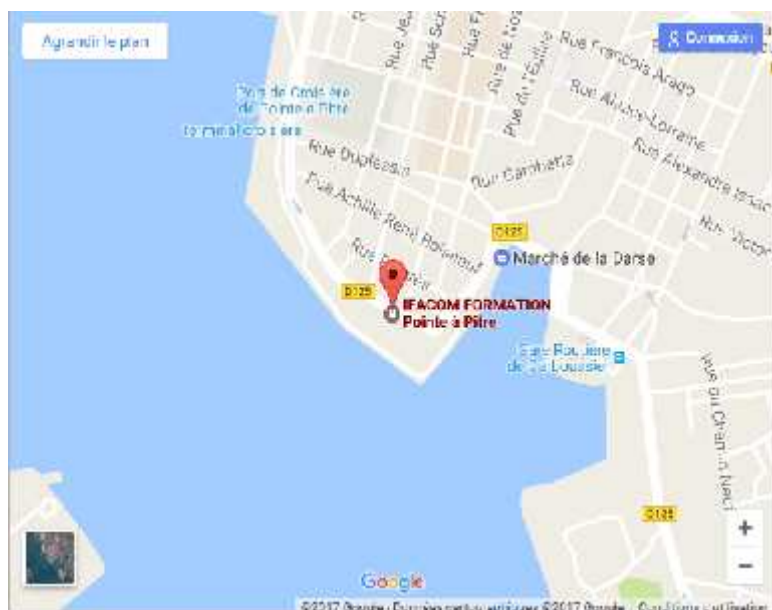
Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr

Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93

LIEU DE LA FORMATION



IFACOM POINTE A PITRE

60-70 Centre Saint John Perse
Quai Ferdinand de Lesseps
97110 POINTE A PITRE

Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM BASSE TERRE

16-18 Rue du Docteur Cabre
1^{er} étage
97100 BASSE TERRE

Tél. : 05 90 60 84 65 - Fax : 05 90 89 09 93
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM SAINT MARTIN

78-81 Howell Center
Marigot
97150 SAINT MARTIN

Tél. : 05 90 87 30 88 - Cell : 06 90 66 22 72
- Fax : 05 90 27 62 91
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacomsm.com

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél. : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93